



# Commission des Délégués

Réunion du 21/03/2023

**Animateur** : M. R. MATILI

**Présent(e)s** : M. C. BAULAY - EXC : J. SUZAN

## Rappel de l'article 19.2 et suivants du règlement sportif général.

**19.2** Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres, membre responsable licencié majeur appartenant au club dont le nom et le numéro de licence sont inscrits avant la rencontre sur la feuille de match dans les cases réservées à cet effet. A défaut, ils ne peuvent exercer la fonction de délégué de club. Ils sont chargés de veiller sur la sécurité des arbitres, de faire assurer la police autour du terrain et de témoigner en cas d'incidents. Les délégués doivent être facilement identifiables par un élément de leur habillement (brassard, maillot...).  
L'entraîneur inscrit sur la feuille de match est exclu de cette fonction.

**19.3** – Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre à la direction administrative du District.

**19.4** - Le club qui en a fait la demande règle l'indemnité de déplacement de ce délégué suivant le barème fixé dans l'annexe N° 2 du RSG du District.

**19.6** - Le Comité de direction du district, ou son bureau ou une commission peut demander la présence d'un délégué officiel du district les frais seront à la charge d'un ou des deux clubs. Le délégué désigné aura reçu par le responsable des délégués l'information relative au règlement de l'indemnité due. Les commissions qui demandent la présence d'un délégué doivent préciser dans leurs procès-verbaux qui aura la charge de régler les frais de celui-ci contre remise de sa note de frais.

## DOSSIER N° 21

Lecture des rapports des délégués :

La commission transmet le rapport du match n° 25765542 du 19/03/2023 Coupe des hauts de seine Anciens à la commission de discipline Seniors.

Rappel de la commission : Nous demandons de bien compléter dans le rapport les cases arbitres assistants bénévoles et délégués clubs.



## **JOURNEE DU 25 AU 26 MARS 2023**

<b>Date</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Division</b>	<b>N° match</b>	<b>Recevant</b>	<b>Visiteur</b>	<b>Charge</b>
26/03/2023	SENIORS	D4	24613507	ARARAT ISSY 2	VANVES STADE 2	ARARAT ISSY
26/03/2023	SENIORS	FUTSAL	24608589	JABC	LES PETITS PAINS	2 CLUBS
25/03/2023	FOOT ENTREP	COUPE	25786483	METRO FOOT 3	ORANGE ISSY 3	2 CLUBS
26/03/2023	U18	D2	24600929	ISSY LES MX FC 3	MEUDON AS 3	2 CLUBS
26/03/2023	U18	D2	24600931	MALAKOFF USM 1	SEVRES FC 1	2 CLUBS
26/03/2023	U18	D3	24601153	ARARAT ISSY 1	PLESSIS ROBINSON FC 2	2 CLUBS
26/03/2023	U16	D3	24615465	ISSY LES MX FC 3	CHAVILLE FC 1	2 CLUBS
26/03/2023	U16	D3	24615467	ASNIERES FC 2	GARENNE COLOMBES FC2	2 CLUBS
26/03/2023	FUTSAL	D1	24608599	SEVRES FUTSAL 1	KAMELEON LE 1	2 CLUBS